

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 3^e réunion de l'année 2021 du **comité exécutif** du Cégep de Rimouski, tenue le **mardi 9 février 2021**, à 16h, dans la salle E-404 du Cégep de Rimouski, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier (président)
M. Raymond Lacroix
Mme Janice Lemoignan
Mme Jocelynn Meadows
M. Philippe Saindon

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Marie-Josée Ross (secrétaire d'assemblée)

21-03.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

21-03.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

21-03.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 21-02 ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le président fait la revue du procès-verbal de la 2^e rencontre du 26 janvier 2021 en vue de son adoption. Il informe les membres que la création d'un poste de coordonnateur ou coordonnatrice au CFMU a été acceptée par l'association des cadres.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur François Dornier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

21-03.04 DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, explique le sujet.

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue.

À la suite d'un commentaire relativement aux documents déposés lors la rencontre du 8 décembre dernier (ComExec 20-15), on demande qu'une attention particulière soit portée à la conformité des documents ainsi qu'à la justesse des informations qui s'y trouvent.

CONSIDÉRANT les lois et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces justificatives ont été fournies;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Études;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

21-03.05 AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Dornier propose aux membres du comité de réfléchir à la possibilité de revoir certains aspects du Règlement no1. Notamment, les dates butoirs relatives à la transmission des documents inhérents aux différentes instances. Les délais établis antérieurement étaient fixés en fonction de l'acheminement du courrier par voie postal. Or, l'avènement de l'informatique et de la transmission des documents par voie électronique permettent d'abrégier ces délais.

Après discussion, il a été convenu qu'il n'est plus requis de respecter le calendrier tel que proposé initialement et qu'il est nécessaire de revoir les échéances existantes afin de ne pas imposer à nos ressources une pression indue pour respecter les délais prescrits. De plus, le fait de modifier les échéances permettra une plus grande latitude pour la préparation des divers documents par les équipes concernées. La révision du Règlement no 1 étant déjà prévue dans les objectifs du comité d'optimisation du conseil d'administration, la proposition sera donc étudiée par ce comité.

21-03.06 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 16h26.

Le président (M. François Dornier)

La secrétaire (Mme Marie-Josée Ross)